

# LA VOTATION

## École Sainte-Anne-les-Îles



info@sainteannedesorel.ca

### Quand ?

— 10 h à 20 h —

**Vote**

**5 novembre 2017**

**Vote par anticipation**

**29 octobre 2017**



Le scrutin général se déroulera le dimanche 5 novembre 2017, de 10 h à 20 h dans les districts électoraux où, au terme de la période des mises en candidature, il y aura plus d'un candidat en lice (au poste de maire et à chacun des postes de conseillers).

Si vous prévoyez être absent ou incapable d'exercer votre droit de vote le jour du scrutin, vous pouvez voter par anticipation. Le vote aura lieu le dimanche 29 octobre 2017, soit sept jours avant le scrutin. À noter que tout électeur inscrit sur la liste électorale peut voter par anticipation

### Où ?

— École Sainte-Anne-les-Îles —

**581,**

**chemin du Chenal-du-Moine**

Le scrutin général du 5 novembre ainsi que le vote par anticipation du 29 octobre 2017 se tiendront à l'école Sainte-Anne-les-Îles, au 581, chemin du Chenal-du-Moine.

### Comment ?

— pièce d'identité —

**obligatoire**

Pour voter le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin, vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter une pièce d'identité **avec photo**.

**Cette pièce d'identité peut être :**

- 1) votre carte d'assurance maladie,
- 2) votre permis de conduire,
- 3) votre passeport canadien,
- 4) le certificat de statut d'indien délivré aux personnes inscrites au registre des indiens en vertu de la Loi sur les Indiens,
- 5) la carte d'identité des Forces Canadiennes délivrée en vertu de l'ordonnance OAF 26-3 du ministère de la Défense Nationale.

L'électeur qui n'a pu établir son identité conformément au paragraphe précédent sera dirigé vers la table de vérification de l'identité des électeurs. Il devra alors :

- 1) présenter d'autres documents pour démontrer son identité;
- 2) ou être accompagné d'une autre personne qui attestera son identité et présentera ses propres documents d'identification reconnus par la Loi.

## En

## — bref ! —

- SI VOUS POUVEZ ALLER VOTER EN DEHORS DES HEURES DE POINTE, FAITES-LE...

LE TEMPS D'ATTENTE SERA ALORS RÉDUIT...

- AYEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ DANS VOTRE MAIN LORSQUE VOUS VOUS PRÉSENTEZ AU BUREAU DE SCRUTIN...

LE TEMPS D'ATTENTE SERA ALORS RÉDUIT...

